

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 15 août 2022 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Nancy Paquet, Gaétan Bergeron, Steve Bernier, Jean-François Caron, et formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire.

Absente : Madame Marie-Hélène Bouillon

Madame Francine Massé, secrétaire-trésorière-adjointe agit à titre de secrétaire.

### **1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h30 min et déclare la séance ouverte.

### **2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2022-152**

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption de la résolution finale du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI demande numéro : 2022-73012
- 4-Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022
- 5-Adoption des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2022
- 6-Demande de dérogation mineure numéro : 2022-73014 M. Nathan Labbé
- 7-Demande de dérogation mineure numéro : 2022-73015 M. Steve Bernier & Mme Isabelle Lévesque
- 8-Ouverture des soumissions – Réfection de diverses routes-
- 9-Octroi du contrat – Réfection de diverses routes
- 10-Octroi contrat de service professionnel en environnement – Projet mise aux normes de l'eau potable
- 11-Projets Voisins solidaires
- 12-Contrat de travail M. André St-Pierre, employé municipal
- 13-Contrat de travail M. Pascal St-Pierre, employé municipal
- 14-Contrat de travail M. Denis Desrosiers, employé municipal
- 15- Transferts budgétaires – Parcs et terrain de jeux
- 16-Questions diverses –
- 17-Période de questions réservée au public
- 18-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE

### **3-ADOPTION DE LA RÉOLUTION FINALE CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC EN VERTU DU RÈGLEMENT 2008-92— LOT 5 538 605**

#### **2022-153**

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après PPCMOI) a été soumise à la municipalité (demande numéro 2022-73012) afin d'autoriser l'entreposage au 3297, route 132 Ouest, Saint-Ulric (Québec) G0J 3H0;

ATTENDU QUE le requérant Monsieur Donald Charest souhaite effectuer de l'entreposage de véhicules automobiles et récréatifs à l'intérieur de deux bâtiments vacants sur le site pour une durée de trois années ;

ATTENDU QUE la propriété est entièrement localisée à l'intérieur de la zone agricole dynamique;

ATTENDU QUE le projet consiste à effectuer l'entreposage de véhicules automobiles et récréatifs comme des roulottes, des embarcations, pour une période de trois années se terminant le 02 juillet 2025, à l'intérieur des bâtiments agricoles vacants qui sont localisés sur le lot numéro 5 538 605 du cadastre de Québec;

ATTENDU QUE l'entreposage se fera exclusivement à l'intérieur de deux bâtiments agricoles vacants parmi les cinq bâtiments situés sur la propriété;

ATTENDU QUE dans le règlement de zonage numéro 2008-82, l'entreposage de véhicules automobiles, récréatifs, roulottes, embarcations, appartient au groupe 3 « Commerces à contraintes » et à la sous-classe d'usage «3226. Entreposage en général à court, moyen et long terme (véhicules, machinerie etc.) ;

ATTENDU QUE l'usage n'est pas autorisé dans la zone agricole dynamique en vertu du règlement de zonage numéro 2008-82;

ATTENDU QUE Le projet n'a aucun impact sur la circulation automobile et piétonne, ni sur le bruit ambiant, ni sur la végétation existante et sur l'environnement en général;

ATTENDU QU'en matière d'attractivité son projet a une portée à l'échelle régionale.

ATTENDU QUE le projet fera l'objet d'une analyse de conformité par la MRC de la Matanie;

ATTENDU QUE l'entreposage des véhicules étant l'activité dominante dans la zone, contribue davantage au changement du caractère homogène du milieu;

ATTENDU QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme de la séance du 04-05-2022 et les membres se sont montrés favorables au projet, tel qu'énoncé dans l'extrait du procès-verbal;

ATTENDU QU'UN premier projet de résolution a été adopté à la séance du conseil tenue le 6 juin 2022;

ATTENDU QU'UN second projet de résolution a été adopté à la séance du conseil tenue le 4 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Nancy Paquet

et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE la résolution concernant le PPCMOI de la municipalité de Saint-Ulric, en vertu du règlement numéro 2008-92 et portant le numéro de demande 2022-73012, concernant l'entreposage au 3297, route 132 Ouest, Saint-Ulric (Québec) G0J 3H0, qui vise à conserver des véhicules automobiles et récréatifs notamment les roulottes, les embarcations dans deux bâtiments

agricoles devenus vacants pour une durée de trois ans se terminant le 02 juillet 2025 soit adopté.

Et ce, conditionnellement à ce que :

Le requérant obtient une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) conformément aux règlements découlant de *la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

ADOPTÉE

#### **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022**

**2022-154**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 4 juillet 2022.

ADOPTÉE

#### **5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JUILLET 2022**

**2022-155**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2022 soit autorisé pour un montant total de 439 737.18\$.

ADOPTÉE

#### **6- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO : 2022-73014 M. NATHAN LABBÉ, 2664, ROUTE 132 EST**

Le CCU ayant demandé des explications supplémentaires pour cette demande ce point est remis à une autre séance.

#### **7- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO : 2022-73015**

##### **M. STEVE BERNIER & MME ISABELLE LÉVESQUE, 21, RUE DE LA CÔTE**

Monsieur Steve Bernier, conseiller se retire des délibérations considérant qu'il s'agit de sa propriété.

**2022-156**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été faite à la municipalité le 07-07-2022 (demande 2022-73015) afin de permettre la construction d'un garage résidentiel qui empiète d'environ 3.27m dans la marge de recul avant fixée à 6.0m;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande est située au 21, rue de la côte, Saint-Ulric (Québec) G0J 3H0, lot numéro 5 538 696 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le requérant M. Steve Bernier déclare dans sa demande qu'il désire positionner son garage selon la façade en courbe du terrain pour l'aligner avec sa future résidence;

ATTENDU QU'UN avis public a été affiché le 29 juillet 2022 aux endroits prescrits;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par le demandeur;

ATTENDU QU'EN vertu de la résolution numéro : 2022-05-04;, le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure numéro : 2022-73015;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par *Monsieur Jean-François Caron*

et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents que la demande de dérogation mineure numéro : 2022-73015 soit acceptée.

ADOPTÉE

### **8- OUVERTURE DES SOUMISSIONS « RÉFECTION DE ROUTES DIVERSES»**

L'ouverture des soumissions a eu lieu à 11h00, le 26 juillet 2022 devant public au 128, avenue Ulric-Tessier.

La secrétaire-trésorière-adjointe procède au dépôt de l'ouverture des soumissions pour la réfection de diverses routes.

### **9- OCTROI DU CONTRAT « RÉFECTION DE ROUTES DIVERSES»**

**2022-157**

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée par l'Entreprise Pavage des Monts;

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le contrat de réfection de routes diverses à l'Entreprise Pavage des Monts au montant de 333 331.99\$ taxes comprises, que le montant de la dépense nette de \$ 304 376.53\$ soit prise aux postes budgétaires suivants :

-Dépense immobilisation – budget courant : 200 000.00\$

-Surplus accumulés : 104 376.53\$

ADOPTÉE

### **10- OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL EN ENVIRONNEMENT – PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE**

**2022-158**

CONSIDÉRANT les conditions de l'orientation préliminaire de la CPTAQ pour la conduite d'amenée de mandater un agronome pour la surveillance des travaux;

Il est proposé par Madame Annie Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'octroyé le contrat de Surveillance des travaux, rapport faisant preuve du respect des conditions de l'autorisation, tel que l'offre de service professionnelle en environnement déposé le 2 août 2022 par Écosphère Expert-conseil en environnement, autoriser la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric. Le montant de la dépense est pris à même le programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

### **11- PROJETS VOISINS SOLIDAIRES**

**2022-159**

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric entérine la décision du comité de sélection, d'accepter les projets retenus du programme d'aide financière « Voisins solidaires » l'année 2022 comme suit :

Comité des Loisirs – Fête des voisins

1 000\$

---

Comité Local de développement de la Rivière-Blanche

---

Municipalité – Planétarium  
ADOPTÉE

250\$

**12- CONTRAT DE TRAVAIL – M. ANDRÉ ST-PIERRE**

**2022-160**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail de Monsieur André St-Pierre et s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) et d'autoriser Monsieur Michel Caron, maire et Madame Louise Coll, directrice générale à signer le contrat de travail de Monsieur André St-Pierre tel que déposé et approuvé par les membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

**13- CONTRAT DE TRAVAIL – M. PASCAL ST-PIERRE**

**2022-161**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entérine l'engagement de M. Pascal St-Pierre, employé municipal en date du 11 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail de Monsieur Pascal St-Pierre et s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) et d'autoriser Monsieur Michel Caron, maire et Madame Louise Coll, directrice générale à signer le contrat de travail de Monsieur Pascal St-Pierre tel que déposé et approuvé par les membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

**14-CONTRAT DE TRAVAIL – M. DENIS DESROSIERS**

**2022-162**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entérine l'engagement de M. Denis Desrosiers, employé municipal en date du 25 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail de Monsieur Denis Desrosiers et s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par Madame Annie Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) et d'autoriser Monsieur Michel Caron, maire et Madame Louise Coll, directrice générale à signer le contrat de travail de Monsieur Denis Desrosiers tel que déposé et approuvé par les membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

**15- TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – PARCS ET TERRAIN DE JEUX**

**2022-163**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de faire l'entretien, la réparation et la peinture des équipements de parcs et terrain de jeux ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'augmenter le budget des parcs et terrain de jeux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a des crédits nécessaires à même le budget courant ;  
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Jean-Francois Caron ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale\ greffière-trésorière à effectuer les transferts budgétaires suivants :

No G\L	Descriptions	Augmentation	
		DT	Diminution CT
02-33000-141	Rémunération Enlèvement de la neige		20 000.00 \$
02-33000-200	Cotisation - Enlèvement de la neige		3 000.00 \$
02-63100-141	Rémunération - Embellissement parcs tj	20 000.00 \$	
02-63100-200	Cotisation - Embellissement parcs tj	3 000.00 \$	
02-70150-521	Entretien - Parcs et Terrain jeux	5 000.00 \$	
02-1300-413	Comptabilité vérification		3 000.00 \$
02-13000-411	Gestion documents- Administration		1 000.00 \$
02-11000-991	Sub. Dons - législation		1 000.00 \$
		<b>Diminution DT</b>	<b>Augmentation CT</b>
		<b>28 000.00 \$</b>	<b>28 000.00 \$</b>

ADOPTÉE

## **16- QUESTIONS DIVERSES**

### **MOTION DE FÉLICITATION CAMP DE JOUR**

Un avis de motion de félicitation est donné par le conseil municipal pour l'excellent travail donné par les animateurs Raphael Mimeault, Ariane Desrosiers, Alix Poirier-Frechette Andréa Lapointe ainsi que la coordonnatrice Madame Cathy Clément avec les 21 enfants de camp de jour que se termine cette semaine le 19 aout 2022.

## **17-PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Quelques questions furent posées.

## **18-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **2022-164**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par madame Nancy Paquet  
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h55.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
*Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Francine Massé, GMA  
Secrétaire-trésorière-adjointe

\_\_\_\_\_  
Michel Caron, maire

